



Note de publication TA Major pénitentiaire - Filière encadrement

La **CGT Pénitentiaire** vous informe que la note encadrant le Tableau d'Avancement de Major Pénitentiaire ,filière encadrement, session 2024, vient de paraître.

Il est rappelé que pour prétendre à cette promotion annuelle, par voie d'inscription au choix, il est impératif d'avoir, au 1er janvier 2024, douze ans de service effectif dans le grade.

Le nombre de promotions au grade de major pénitentiaire pour cette voie est fixé à :

3

Les propositions d'avancement sont à transmettre au bureau de la gestion des personnels avant le **25 mars 2024**.

Elles devront être accompagnées de:

- la liste globale par ordre de mérite des agents proposés par le directeur interrégional

- les fiches de propositions établies par les chefs d'établissement accompagnées des trois dernières fiches de notation

Seront pris en compte la manière de servir et les services effectifs dans le corps d'encadrement et d'application du personnel de surveillance des agents agents proposables. En cas de nécessité, l'**ancienneté** départagera les agents promouvables.

Les résultats seront diffusés à partir du **08 avril 2024**.